

Arrêté

fixant la composition de la commission de sélection pour l'accès de travailleur handicapé par voie de détachement au corps de Technicien-ne en gestion financière et comptable, BAP J, organisé par l'Ecole Normale Supérieure de Lyon

Le président de l'Ecole Normale Supérieure de Lyon,

- Vu l'article L. 5212-13 du code du travail dressant la liste des bénéficiaires de l'obligation d'emploi ;
- Vu la loi n° 75-534 du 30 juin 1975 d'orientation en faveur des personnes handicapées ;
- Vu le code général de la fonction publique et son Livre I^{er} relatif aux droits, obligations et protection des fonctionnaires ;
- Vu le code général de la fonction publique et ses articles L352-1, L352-2, L352-3, L352-4 et L 352-6 relatifs aux conditions d'accès à un emploi public par la voie d'un recrutement réservé à certaines catégories de bénéficiaires de l'obligation d'emploi ;
- Vu la loi n° 87-517 du 10 juillet 1987 en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés ;
- Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;
- Vu le décret n° 95-979 du 25 août 1995 modifié relatif au recrutement des travailleurs handicapés dans la fonction publique pris pour l'application de l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 ;
- Vu la circulaire interministérielle FP4-fonction publique n° 1902 et 2B-budget n° 97-373 du 13 mai 1997 prise en application du décret du 25 août 1995 relatif au recrutement des travailleurs handicapés par la voie contractuelle.
- Vu le décret 2020-569 du 13 mai 2020 fixant pour une période limitée les modalités dérogatoires d'accès par la voie du détachement à un corps ou cadre d'emplois de niveau supérieur ou de catégorie supérieure instituées en faveur des fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés.

ARRÊTE

Article 1^{er} : La commission de sélection pour l'accès de travailleur handicapé par voie de détachement au corps de Technicien-ne en Gestion financière et comptable BAP J, organisé par l'Ecole Normale Supérieure de Lyon est composée ainsi qu'il suit :

M. Pierre GRAVIER, Conservateur des bibliothèques, président, ENS de Lyon

Mme Valérie DUBOULOZ MONET, Ingénieure d'études classe normale, Université Lyon 3

Mme Mélanie MAHE, Attachée principale d'administration d'Etat, Direction des ressources humaines, ENS de Lyon

Article 2 : Le président de l'Ecole Normale Supérieure de Lyon est chargé de l'exécution du présent arrêté

Fait à Lyon, le 19/04/2023

Pour le président de l'ENS et par délégation
Le Directeur Général des Services


Lyasid HAMMOUD